

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME**  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :**


En vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de Saint-Prime a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2026; lesquelles se tiendront en temps normal au Centre administratif municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime, les lundis à 19 h 30.

Les dates établies sont :

19 janvier	11 mai	14 septembre
16 février	8 juin	19 octobre
16 mars	6 juillet	16 novembre
13 avril	17 août	7 décembre

Ce calendrier des séances ordinaires fut adopté lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Donné à Saint-Prime ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.**



Claudia Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière